

CONTRAT DE LOCATION – LELEX – 2 PIECES – Mr & Mme THUREL

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE LOCATAIRE

(contrat établi en double exemplaire)

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Mr et Mme Thurel Guy - 15 bis, Rue des jonquilles - 39 000 LONS-LE-SAUNIER

Tel : 03.84.47.49.46 - Portable : 06.85.38.98.11

Email : guy.thurel@laposte.net - Site Internet : <http://www.thurel.fr/guy/>

Loue pour la période :

Un appartement meublé pour 5 personnes, dont la désignation et l'équipement figurent sur l'état descriptif de l'inventaire joint à ce contrat et situé :

Résidence des Pistes – Appartement N°10 – Le Monthoisey - 01 410 LELEX

A Mr ou Mme

Demeurant au

Montant net (charges comprises) de la location :



Accompte de réservation (25% du net) :

Paiement : Par chèque à l'ordre de Mr et Mme THUREL

Montant du solde :

Paiement du solde : Par chèque rempli à nous adresser par courrier
15 Jours avant l'entrée en jouissance des lieux

Remise des clefs : Pour l'entrée : le premier samedi de la période à partir de 14 h 00.
Pour la sortie : le dernier samedi de fin de période à partir de 9 h 00.

Aucun inventaire ne sera fait, ni à l'arrivée, ni au départ des locataires. Nous comptons sur la bonne foi des locataires pour rendre l'appartement dans les conditions similaires à leur arrivée.

Les animaux sont acceptés. Nous demandons à leur propriétaire de veiller à ce que leur bête n'endommage pas les lieux, ni ne perturbe le voisinage sous peine de voir le contrat rompu sans dédommagement.

Les conditions générales détaillées (fournies en page 3) seront tacitement acceptées par les 2 parties.

Le locataire s'engage à souscrire une assurance (incendie + dégât des eaux) dont il pourra lui en être demandé une copie en cas de sinistre.

Merci de nous communiquer les références de l'assurance :

Société d'assurance :

Adresse + tel :

.....

.....

N° de contrat :

Fait à le

Fait à Lons le Saunier, le

Signature du locataire :

Lu et approuvé

Signature du propriétaire :

Lu et approuvé



.....

.....



EXEMPLAIRE À RETOURNER REMPLI AU PROPRIÉTAIRE

(contrat établi en double exemplaire)

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Mr et Mme Thurel Guy - 15 bis, Rue des jonquilles - 39 000 LONS-LE-SAUNIER

Tel : 03.84.47.49.46 - Portable : 06.85.38.98.11

Email : guy.thurel@laposte.net - Site Internet : <http://www.thurel.fr/guy/>

Loue pour la période :

Un appartement meublé pour 5 personnes, dont la désignation et l'équipement figurent sur l'état descriptif de l'inventaire joint à ce contrat et situé :

Résidence des Pistes – Appartement N°10 – Le Monthoisey - 01 410 LELEX

A Mr ou Mme
Demeurant au



Téléphone ou Mail : (obligatoire)

Montant net (charges comprises) de la location :

Accompte de réservation (25% du net) :

Paiement : **Par chèque à l'ordre de Mr et Mme THUREL**

Montant du solde :

Paiement du solde : **Par chèque rempli à nous adresser par courrier**
15 Jours avant l'entrée en jouissance des lieux



Remise des clefs : **Pour l'entrée :** le premier samedi de la période à partir de **14 h 00.**
Pour la sortie : le dernier samedi de fin de période à partir de **9 h 00.**

Aucun inventaire ne sera fait, ni à l'arrivée, ni au départ des locataires. Nous comptons sur la bonne foi des locataires pour rendre l'appartement dans les conditions similaires à leur arrivée.

Les animaux sont acceptés. Nous demandons à leur propriétaire de veiller à ce que leur bête n'endommage pas les lieux, ni ne perturbe le voisinage sous peine de voir le contrat rompu sans dédommagement.

Les conditions générales détaillées (fournies en page 3) seront tacitement acceptées par les 2 parties.

Le locataire s'engage à souscrire une assurance (incendie + dégât des eaux) dont il pourra lui en être demandé une copie en cas de sinistre.

Merci de nous communiquer les références de l'assurance :



Société d'assurance :

Adresse + tel :

.....

.....

N° de contrat :

Fait à **le**

Signature du locataire :

Lu et approuvé

Fait à Lons le Saunier, le

Signature du propriétaire :

Lu et approuvé



.....

.....

CONDITIONS GENERALES DETAILLEES

1) **La présente location est faite aux conditions ordinaires** et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

- Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi de 14h 00**.
Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin de 9 h 00**.

2) Il est convenu qu'en cas de **désistement** :

- du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
- à moins d'un mois d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

- du bailleur :

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

3) Si un **retard** de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

4) **Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille "** et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

5) **Les locaux sont loués meublés avec matériel** de cuisine, confort, et couchages, tels qu'ils sont indiqués dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés ; le prix de nettoyage des couvertures rendues sales ; une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, peintures, sols, vitres, literie, etc. ...Il ne sera pas fait d'état des lieux, le bailleur comptant sur la bonne foi du locataire pour les locaux dans l'état de propreté et de confort initial.

6) **Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs** (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

7) **Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs** pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

8) Il n'y a pas de **dépôt de garantie réclamé**.

9) **Des arrhes seront payées par chèque à hauteur de 25% du montant global de la location** et seront versés par chèque à titre de réservation.

ETAT DESCRIPTIF

INVENTAIRE

Accessoires :

Vaisselle, couverts
Ustensiles de cuisson courants
Cocotte minute
Four à raclette
Cafetière électrique à filtre
Four à cuisson + micro-ondes
Lave-vaisselle

Frigo Table Top
Plaques électriques de cuisson
Cumulus électrique 150 L
Radiateurs électriques
Baignoire

1 table intérieure + 5 chaises
1 table extérieure + 2 chaises
1 tabouret + 1 desserte dans la chambre

Balais + Aspirateur
Etendage à linge
Table et fer à repasser

Penderie et placard de rangements
Télévision couleur écran plat
Lecteur DVD

Couchage (5 personnes)

2 lits * 140 :
1 clic-clac au salon (2 personnes)
1 banquette lit dans la chambre (2 personnes)

1 lit * 90 :
A étage, dans la chambre (1 personne)

1 Couverture * 140
2 Couettes * 140 + 1 couette * 90
2 Dessus de lit + 1 Enveloppe canapé clic-clac
3 oreillers + 1 traversin (2 places)

Extérieurs Appartement N°10

1 balcon
Casiers à skis N°10
Casier à chaussures N°10

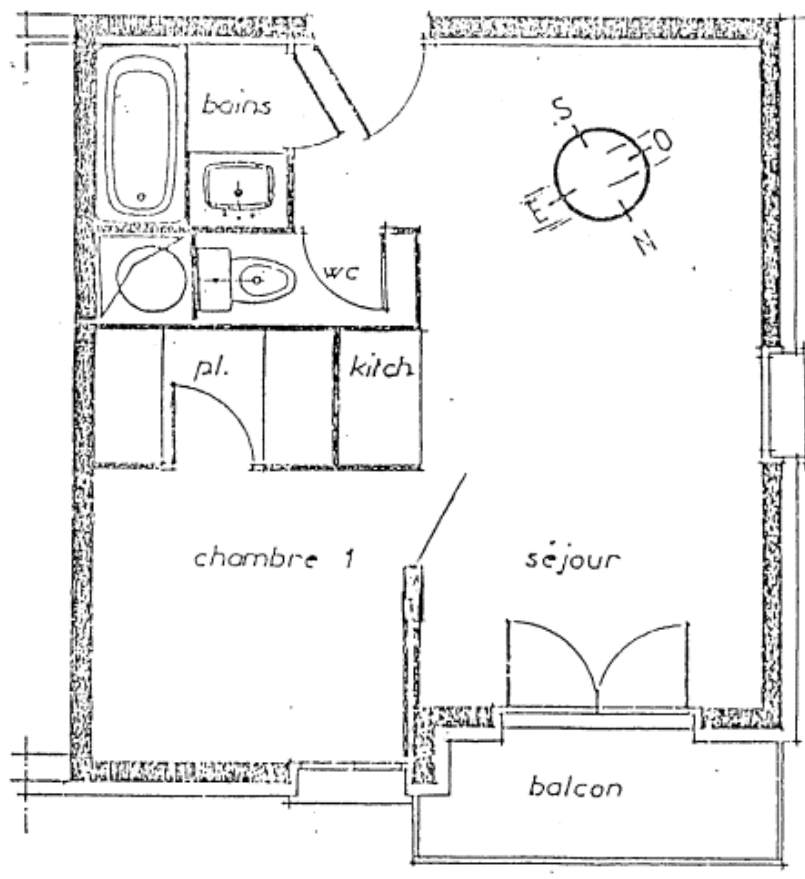
ETAT DESCRIPTIF (...suite et fin)

PLAN DE L'APPARTEMENT N°10

Résidence des pistes

Le Monthoiset

01410 Lelex



Appartement 2 pièces meublé

Surfaces :

Entrée.....1,31
Séjour + kitch.....12,94
Chambre1.....5,21

Bains.....1,96
WC.....1,71
Placard.....1,74

Surface habitable..24.27

Balcon2.25

Surface Totale28.87